

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance ordinaire du 14 juillet 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le lundi, 14 juillet 2025 à 19h30 à la salle Maurice-Ravary du Centre Sportif Soulanges situé au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil François Lalonde, Jean-Pierre Ménard, Maxime Gamelin, Annie Robichaud, Laurent Barsalou, Patrice Schoune formant quorum sous la présidence du Maire Jean-Yves Poirier.

Autre(s) personne(s) présente(s) : Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, et Marie-Catherine Hamel, Directrice des services administratifs et des communications.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire Jean-Yves Poirier déclare la séance ouverte à 19h30.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2025-07-548

Le maire Jean-Yves Poirier procède à l'adoption de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 14 juillet 2025;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 juillet 2025 tel que rédigé, soit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. GREFFE

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2025

3.2 Adoption du programme de prévention mis à jour de la Municipalité de Saint-Polycarpe

3.3 CERTIFICAT RELATIF À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 208-2025

3.4 MODIFICATION – POLITIQUE DE FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE REPAS, DE REPRÉSENTATION ET DE TÉLÉPHONE CELLULAIRE

3.5 MODIFICATION DE L'HORAIRE D'OUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE

3.6 Dépôt de la correspondance

4. RESSOURCES HUMAINES

- 4.1 Embauche - Accompagnateurs - Camp de jour
- 4.2 Démission - PRÉPOSÉ À LA BIBLIOTHÈQUE
- 4.3 Autorisation de pouvoirs - Inspectrice en bâtiments / environnement et préposée à l'urbanisme

5. FINANCES

- 5.1 Approbation du compte de dépenses du directeur général et greffier-trésorier - juin 2025
- 5.2 Ratification - Autorisation pour utilisation du fonds affecté pour le projet d'aménagement du parc FX-Prieur
- 5.3 Approbation des listes de déboursés et des transferts budgétaires - juin 2025

6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

7. SERVICES URBAINS

- 7.1 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Émondage Gabriel Vaillancourt - Travaux arboricoles - appel d'offres 2025-001
- 7.2 Octroi de contrat et autorisation de paiement - M.O.M. ENTRETIEN DE BUREAU MONTRÉAL INC. - entretien ménager de la salle Maurice-Ravary
- 7.3 PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU - DÉMARCHE

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

- 8.1 SECOND PROJET DE RÉOLUTION - Demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2025-01 – 59-63, rue Curé-Cholet, lot 4 520 651 du cadastre du Québec

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 9.1 Demande d'aide financière | Fondation de la maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges | Tournoi de Golf annuel 2025

10. RÈGLEMENTS

- 10. Adoption - règlement no. 204-2024-1 modifiant le règlement no. 204-2024 visant la création d'une réserve financière dédiée à la vidange des étangs aérés

11. AFFAIRES DIVERSES

- 11. Octroi de contrat et autorisation de paiement - Super-Micro - Remplacement de trois ordinateurs

12. PAROLE AUX CONSEILLERS

13. PAROLE AU MAIRE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE ordinaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. 3.1	GREFFE ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2025
2025-07-549	Conformément à l'article 201 du <i>Code municipal du Québec</i>, le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2025 est déposé lors de la présente séance; Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard ET RÉSOLU D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2025. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
3.2	ADOPTION DU PROGRAMME DE PRÉVENTION MIS À JOUR DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE
2025-07-550	CONSIDÉRANT le programme de prévention préparé et proposé à la Municipalité de Saint-Polycarpe par D.R. Conseil, spécialistes en santé et sécurité du travail; CONSIDÉRANT l'obligation d'inclure à ce programme de prévention la Politique de prévention de la violence, du harcèlement et de la discrimination en milieu de travail conformément aux dispositions réglementaires relatives aux mécanismes de prévention et de participation, et ce, au plus tard le 6 octobre 2025; Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin ET RÉSOLU D'ADOPTER le programme de prévention de la Municipalité de Saint-Polycarpe ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
3.3	CERTIFICAT RELATIF À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 208-2025
2025-07-551	Tel que requis par l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le directeur général dépose le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement 208-2025 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 078 800 \$ pour l'implantation d'une école ; l'achat de terrains, les travaux d'infrastructures et de voirie pour le prolongement de la rue des loisirs; Il est proposé par le conseiller François Lalonde ET RÉSOLU DE DÉPOSER le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement d'emprunt 208-2025 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.4

MODIFICATION – POLITIQUE DE FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE REPAS, DE REPRÉSENTATION ET DE TÉLÉPHONE CELLULAIRE

2025-07-552

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu d’apporter des modifications à la Politique de frais de déplacement, de repas, de représentation et de téléphone cellulaire, révisée pour la dernière fois par la résolution 2020-04-078;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

D’ADOPTER la Politique de frais de déplacement, de repas, de représentation et de téléphone cellulaire révisée en date du 14 juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.5

MODIFICATION DE L’HORAIRE D’OUVERTURE DE L’HÔTEL DE VILLE

2025-07-553

CONSIDÉRANT l’achalandage observé et les demandes citoyennes d'accès aux services municipaux durant l'heure du dîner;

CONSIDÉRANT l’objectif d’harmoniser l’horaire de travail des employés municipaux avec les besoins de la population, tout en continuant de favoriser la conciliation travail-famille, et ce, sans réduire le nombre d’heures travaillées;

CONSIDÉRANT l’horaire actuel d’ouverture de l’hôtel de ville :

☐ Lundi au jeudi : 9 h 00 à 12 h et 13 h 00 à 17 h 00 ;

☐ Vendredi : 9 h 00 à 12 h.

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

QUE l’horaire d’ouverture de l’hôtel de ville de Saint-Polycarpe soit modifié, comme suit, à compter du 21 juillet 2025 :

☐ Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h et 12 h 30 à 16 h 30

☐ Vendredi : 8 h 30 à 12h

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.6

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

DATE	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
5 juin 2025	Ville de Vaudreuil-Dorion	Analyse territoriale Rapport - étude comparative	Caroline Hou Adjointe Direc générale et m

16 juin 2025	Cour municipale régionale - Vaudreuil- Soulanges	Rapport annuel d'activités par la Sûreté du Québec de la MRC de Vaudreuil- Soulanges	Jennifer Bourgon Greffière et Directrice de la cour
17 juin 2025	Centre Sportif Soulanges	Diffusion fonds	Vincent Lemieux Directeur Centre Sportif Soulanges
17 juin 2025	Société de transport de Salaberry-de- Valleyfield	Statistiques	Hélène Ouellet – Directrice générale - Société de transport de Salaberry-de- Valleyfield
18 juin 2025	Bureau de Marilyne Picard, Députée de Soulanges Adjointe parlementaire de la ministre déléguée à la Santé et aux Aînés	Renouvellement du PRACIM	Ahmed Douhou, OLY Attaché politique Bureau de Marilyne Picard, Députée de Soulanges
20 juin 2025	Municipalité de Sainte-Justine-de- Newton	Extrait de résolution 25-06- 14 Dénonciation des coupures au programme Emplois d'été Canada	Annie Lalonde Agente de bureau Municipalité de Sainte-Justine- de-Newton
19 juin 2025	Centre de répit dépannage aux Quatre Poches Inc.	INVITATION: 14e Soirée-bénéfice 2025 au profit du Centre de répit- dépannage Aux Quatre Poches - 24 octobre 25	Centre de répit dépannage aux Quatre Poches Inc.

4.
4.1

RESSOURCES HUMAINES
EMBAUCHE - ACCOMPAGNATEURS - CAMP DE JOUR

2025-07-554

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher des accompagnateurs spécialisés pour les enfants à besoins particuliers pour le Camp de jour de la Municipalité de Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT QUE cinq demandes d'accompagnement ont été évaluées et acceptées par l'Air en Fête;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice du camp de jour et l'approbation de la directrice des loisirs;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud
ET RÉSOLU

D'ATTRIBUER le poste d'accompagnatrice spécialisée à Flavie Hébert pour la Municipalité de Saint-Polycarpe, et ce, à compter du 23 juin 2025;

DE FIXER le salaire de Flavie Hébert à l'année 2 de la grille salariale étudiante, conformément à la résolution 2025-03-428.

D'ATTRIBUER le poste d'accompagnatrice spécialisée à Coralie Rheault pour la Municipalité de Saint-Polycarpe, et ce, à compter du 23 juin 2025;

DE FIXER le salaire de Coralie Rheault à l'année 4 de la grille salariale étudiante, conformément à la résolution 2025-03-428.

D'ATTRIBUER le poste d'accompagnateur spécialisé à Danik Farand pour la Municipalité de Saint-Polycarpe, et ce, à compter du 23 juin 2025;

DE FIXER le salaire de Danik Farand à l'année 1 de la grille salariale étudiante, conformément à la résolution 2025-03-428.

D'ATTRIBUER le poste d'accompagnatrice spécialisée à Eloïze Poirier pour la Municipalité de Saint-Polycarpe, et ce, à compter du 23 juin 2025;

DE FIXER le salaire de Eloïze Poirier à l'année 1 de la grille salariale étudiante, conformément à la résolution 2025-03-428.

D'ATTRIBUER le poste d'accompagnatrice spécialisée à Livia Laurin pour la Municipalité de Saint-Polycarpe, et ce, à compter du 23 juin 2025;

DE FIXER le salaire de Livia Laurin à l'année 1 de la grille salariale étudiante, conformément à la résolution 2025-03-428.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2

DÉMISSION - PRÉPOSÉ À LA BIBLIOTHÈQUE

2025-07-555

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 70-0060 a remis, le 10 juin 2025, sa démission de la Municipalité de Saint-Polycarpe à titre de préposé à la bibliothèque et que celle-ci sera effective à compter du 28 juin 2025;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la démission de l'employé 70-0060 de la municipalité de Saint-Polycarpe en date du 28 juin 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.3

AUTORISATION DE POUVOIRS - INSPECTRICE EN BÂTIMENTS / ENVIRONNEMENT ET PRÉPOSÉE À L'URBANISME

2025-07-556

CONSIDÉRANT que les tâches de l'inspectrice en bâtiment et en environnement et préposée à l'urbanisme sont de voir à l'application de l'ensemble de la réglementation municipale relative à l'urbanisme;

CONSIDÉRANT les autorisations préalablement accordées à madame Martha Perez, inspectrice en bâtiment, par la résolution 2023-06-165;

CONSIDÉRANT que l'article 147 du Code de procédure pénale du Québec prévoit que l'autorisation de délivrer un constat d'infraction doit être faite généralement ou spécialement et par écrit, et indiquer les infractions ou catégories d'infractions pour lesquelles elle est donnée;

CONSIDÉRANT QU'il convient de préciser la portée des autorisations précédemment accordées afin d'inclure les règlements provinciaux que la Municipalité est tenue d'appliquer;

CONSIDÉRANT que la municipalité est tenue d'appliquer certains règlements provinciaux, notamment :

- le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (chapitre S-3.1.02, r. 1) ;
- le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (chapitre Q-2, r. 22) ;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin
ET RÉSOLU

DE CONFIRMER que Madame Martha Perez est autorisée, depuis son entrée en fonction le 19 août 2022, à appliquer l'ensemble de la réglementation municipale en matière d'urbanisme selon les pouvoirs conférés par les règlements, afin de délivrer, pour et au nom de la municipalité, un constat pour toute infraction à l'une des dispositions d'un règlement, d'une résolution ou d'une ordonnance du conseil municipal, et à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition des règlements pertinents;

D'AUTORISER expressément Madame Martha Perez à délivrer, pour et au nom de la municipalité, des constats d'infraction en cas de contravention aux règlements provinciaux que la municipalité est tenue d'appliquer, notamment :

- le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (chapitre S-3.1.02, r. 1);
- le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (chapitre Q-2, r. 22);
- et tout autre règlement provincial dont l'application relève de la compétence de la municipalité;

QUE la présente autorisation soit consignée par écrit, conformément aux exigences de l'article 147 du Code de procédure pénale du Québec, et qu'elle indique clairement les infractions ou catégories d'infractions pour lesquelles elle est donnée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.
5.1

FINANCES
APPROBATION DU COMPTE DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER - JUIN 2025

2025-07-557

CONSIDÉRANT le compte de dépenses d'Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, totalisant un montant de 195,87 \$ pour le mois de juin 2025 déposé à la présente séance;

Il est proposé par le conseiller la conseillère Annie Robichaud
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le compte de dépenses du mois de juin 2025 du directeur général et greffier-trésorier;

D'AUTORISER, à même le poste budgétaire 02-130-00-310, le paiement de 195,87 \$ au directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.2 **RATIFICATION - AUTORISATION POUR UTILISATION DU FONDS AFFECTÉ POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC FX-PRIEUR**

2025-07-558 CONSIDÉRANT les résolutions 2024-10-272 et 2024-12-353;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'autoriser et de préciser l'utilisation du fonds affecté pour la somme de 5 760,25 \$ pour la réalisation du projet d'aménagement du parc FX-Prieur;

CONSIDÉRANT que cette autorisation doit être rétroactive au 31 décembre 2024, afin de permettre la prise en charge des dépenses engagées depuis cette date;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'autorisation d'utiliser un montant de 5 760,25 \$ à même le fonds affecté, pour la réalisation du projet d'aménagement du parc FX-Prieur, conformément aux prévisions budgétaires;

QUE cette autorisation soit rétroactive au 31 décembre 2024, afin de couvrir les dépenses déjà engagées dans le cadre de ce projet;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.3 **APPROBATION DES LISTES DE DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES - JUIN 2025**

2025-07-559 CONSIDÉRANT les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2025-07 des transferts budgétaires du mois de juin 2025 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2025-07 des transferts budgétaires du mois de juin 2025;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 436 057,46 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	53 121,49 \$
Paielements électroniques par Accès D’Affaires de Desjardins	91 854,91 \$
Salaires nets	66 982,94 \$
Paielements par dépôts directs	224 098,12 \$
TOTAL	436 057,46 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Éric Lachapelle
Directeur général et greffier-trésorier
SERVICES URBAINS

7.1

OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - ÉMONDAGE GABRIEL VAILLANCOURT - TRAVAUX ARBORICOLES - APPEL D'OFFRES 2025-001

2025-07-560

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe a procédé à l'appel d'offres publique 2025-001 pour la réalisation de travaux arboricoles au parc Rémi-Gauthier;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est déroulée le 13 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE 4 entreprises ont déposé la soumission suivante dans les délais prescrits :

Entreprises	Montant (taxes incluse
Service d'arbres Primeau	51 824,98\$
Arbres et passion inc.	25 409,48\$
Abattage Larrivée	25 306,00\$
Émondage Gabriel Vaillancourt	22 988,10\$

CONSIDÉRANT la recommandation de Nature Action Québec, d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Émondage Gabriel Vaillancourt;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Émondage Gabriel Vaillancourt pour les travaux arboricoles d'abattage, d'élagage et d'essouchement au parc Rémi-Gauthier - appel d'offres 2025-001;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise Émondage Gabriel Vaillancourt un montant maximal de 22 988,10\$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 23-071-00-729 à même le surplus non affecté, diminué de l'aide financière, le cas échéant;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.2

OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - M.O.M. ENTRETIEN DE BUREAU MONTRÉAL INC. - ENTRETIEN MÉNAGER DE LA SALLE MAURICE-RAVARY

2025-07-561

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire assurer la constance de l'entretien ménager de la salle Maurice-Ravary;

CONSIDÉRANT QUE le contrat octroyé par la résolution 2024-12-373 pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville, la caserne et la bibliothèque n'incluait pas la salle communautaire;

CONSIDÉRANT les offres de services des entreprises suivantes:

Soumissionnaires	Montant hebdomadaire (incluant les taxes)
M.O.M. Entretien de bureau Montréal Inc.	198.90\$
2 filles & un seau	333.42\$

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise M.O.M. ENTRETIEN DE BUREAU MONTRÉAL INC. pour entretien ménager de la salle Maurice-Ravary jusqu'à la fin de l'année 2025;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise M.O.M. ENTRETIEN DE BUREAU MONTRÉAL INC. un montant maximal de 5 569.41\$ taxes incluses pour l'année 2025, à même le poste budgétaire numéro 02-702-20-528;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.3

PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU - DÉMARCHE

2025-07-562

CONSIDÉRANT la résolution 2024-12-352;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité de Saint-Polycarpe et à offrir des services durables et de qualité conforme au niveau de service convenu;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 décembre 2025 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier;

QUE le Conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

8.1	SECOND PROJET DE RÉSOLUTION - DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) NUMÉRO 2025-01 – 59-63, RUE CURÉ-CHOLET, LOT 4 520 651 DU CADASTRE DU QUÉBEC
2025-07-563	CONSIDÉRANT les articles 145.38 et suivants de la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> (LAU) ; CONSIDÉRANT le <i>Règlement 197-2023 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, ci-après « PPCMOI »</i> ; CONSIDÉRANT la demande PPCMOI 2025-01 permettant la construction d'un bâtiment multifamilial de structure isolée comportant 12 logements, sur trois (3) étages hors sol, un pourcentage d'espace vert de 42,3 %, sur le lot 4 520 651 du cadastre du Québec, dans la zone H3-56 et comprenant vingt-quatre (24) cases de stationnement ; CONSIDÉRANT que le <i>Règlement de zonage no 113-2012</i> et ses amendements n'autorisent pas la construction de bâtiments ayant plus de six (6) logements, une hauteur maximale de deux (2) étages et requiert un pourcentage d'espace vert de minimum 45 % sur le lot visé ; CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 29 mai 2025 ; CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de résolution 2025-06-538 accordant la demande d'autorisation du PPCMOI 2025-01 lors de la séance ordinaire du 9 juin 2025 ; CONSIDÉRANT qu'à l'issue de l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de résolution accordant la demande PPCMOI 2025-01, qui s'est tenue le 19 juin 2025, la municipalité n'a reçu aucun commentaire ; Il est proposé par le conseiller François Lalonde ET RÉSOLU D'ADOPTER le second projet de résolution ayant pour effet d'accorder la demande d'autorisation PPCMOI 2025-01 visant à permettre la construction d'un bâtiment multifamilial de structure isolée comportant 12 logements, sur trois (3) étages hors sol, un pourcentage d'espace vert de 42,3 %, la plantation de végétaux telle que représenté sur le plan d'aménagement daté du 21 mai 2025, sur le lot 4 520 651 du cadastre du Québec, dans la zone H3-56 et comprenant vingt-quatre (24) cases de stationnement. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
9.	<u>SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE</u>
9.1	DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDATION DE LA MAISON DES SOINS PALLIATIFS DE VAUDREUIL-SOULANGES TOURNOI DE GOLF ANNUEL 2025
2025-07-564	CONSIDÉRANT QUE la Fondation de la Maison de soins palliatifs Libella (anciennement de Vaudreuil-Soulanges) a déposé à la Municipalité de Saint-Polycarpe une demande d'aide financière pour la tenue de leur tournoi de golf annuel; CONSIDÉRANT QUE les activités de l'organisme visent directement un soutien à des gens en fin de vie de notre territoire; CONSIDÉRANT QUE l'organisme offre gratuitement des soins de fin de vie et de l'accompagnement aux familles; Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard

ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière de 1545,00\$ à la Fondation de la Maison de soins palliatifs, pour l'achat d'un quatuor lors du tournoi de golf annuel, le 11 septembre 2025 prochain;

D'AUTORISER le directeur-général et greffier-trésorier à déboursier la somme de 1 545,00\$ à même le poste budgétaire 02-702-20-970 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.
10.1

RÈGLEMENTS

ADOPTION - RÈGLEMENT NO. 204-2024-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 204-2024 VISANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE DÉDIÉE À LA VIDANGE DES ÉTANGS AÉRÉS

2025-07-565

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller monsieur Patrice Schoune, et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 9 juin 2025, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1)

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement no. 204-2024-1 modifiant le règlement no. 204-2024 visant la création d'une réserve financière dédiée à la vidange des étangs aérés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.
11.1

AFFAIRES DIVERSES

OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - SUPER-MICRO - REMPLACEMENT DE TROIS ORDINATEURS

2025-07-566

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder au remplacement de trois ordinateurs capables de supporter les logiciels de cybersécurité recommandés par la firme Hilotech;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Super-Micro pour l'achat d'équipement et la configuration;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Super-Micro pour le remplacement de trois ordinateurs;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise Super-Micro un montant maximal de 6415.39 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 23-021-00-726, à même le fonds de roulement, sur une période de 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.

PAROLE AUX CONSEILLERS

M. Lalonde mentionne que la fête nationale a été un beau succès et tient à remercier toutes les personnes ayant contribué à la réussite de cet événement.

M. Ménard ajoute que l'implication des bénévoles mérite d'être soulignée. Il remercie chaleureusement Daphné Lalonde, la famille Boulay, les pompiers qui ont assuré le service au bar, ainsi que le CPA Soulanges pour la restauration et la préparation des hot-dogs. Il souligne également la participation de Marie-Catherine Hamel et de ses enfants, de Laurie Durocher, d'Olivia Paré, de Tara Ladouceur et de Raphaël Paré. Il termine en soulignant l'immense travail accompli par Jennifer Van Ranst Melo, directrice des loisirs, ainsi que par son fils Zack, qui a offert son aide la veille et le jour de la fête.

M. Ménard mentionne également sa participation au tournoi de balle des pompiers de Rigaud et souligne la belle représentation des pompiers de notre municipalité lors de cet événement.

13.

PAROLE AU MAIRE

Monsieur le Maire remercie également les citoyens pour leur belle participation à la fête nationale.

Il informe ensuite que des démarches sont en cours afin de réparer les trous d'homme sur la rue Sainte-Catherine. Un contrat sera octroyé dans les prochains jours pour la réparation de certains d'entre eux, particulièrement ceux qui sont fortement décalés et dont le niveau n'est plus aligné avec la chaussée.

14.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

Les questions et/ou commentaires adressés par les citoyens aux membres du conseil portaient sur les sujets suivants :

Réfection de la chaussée sur la rue Élie-Auclair (en direction de Coteau-Station) : un fil de Cogeco est à découvert

Suivi des travaux de détection de fumée dans les égouts visant à vérifier les connexions :

- Résultat : les tests ont permis de déposer un projet pour la réfection des étangs aérés.
- La Municipalité est en attente d'une subvention dans le cadre du programme PRIMEAU.

Dossier de l'aréna :

- Prochaine étape : rencontre pour la formation de la régie en septembre.
- Le décret a été adopté pour permettre le transfert de la subvention municipale à la régie.
- Montant de la subvention : 5,6 millions de dollars obtenue dans le cadre du PAFIRS pour la rénovation et la mise aux normes de ladite infrastructure.

Évaluation de l’église et du presbytère :

- Architectes et ingénieurs mandatés à la fin juin.
- Le rapport est attendu vers le 15 septembre.

Problèmes de navigation sur Google Maps concernant la Montée Lanthier et la Montée Cholet plutôt que le chemin Sainte-Marie:

- Question sur le retrait éventuel de ces routes sur Google Maps (en collaboration avec Sainte-Justine-de-Newton).
- Suggestion de contacter Google Maps pour clarification.
- Vérification à faire avec les services d'urgence pour retirer ces chemins des GPS.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

2025-07-567 À 20h04 l’ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 14 juillet 2025.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
greffier-trésorier

Le Maire

Éric Lachapelle

Jean-Yves Poirier

Je, Jean-Yves Poirier, atteste que
la signature du présent procès-
verbal équivaut à la signature par
moi de toutes les résolutions qu’il
contient au sens de l’article 142(2)
du *Code municipal du Québec*